

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***25121162***Déposé au greffe du
tribunal de l'entreprise de Liège,
division NEUF-CHATEAU
Le 17.09.2025
GreffeN° d'entreprise : **0453 890 813**

Nom

(en entier) : **Megabel**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Marvie 1 6600 Bastogne****Objet de l'acte : Transfer de siège**

Il ressort des résolutions de l'administrateur unique en date du 22 mai 2025 ce qui suit:

1.L'administrateur unique décide de transférer le siège social de la Société, actuellement établi à Marvie 1, 6600 Bastogne, à l'adresse suivante :

-Rue de l'Informatique 3, 4460 Grâce-Hollogne.

Cette décision est prise conformément à l'article 2 des statuts de la Société, lequel attribue à l'organe d'administration la compétence de transférer le siège social à une autre adresse, pour autant que celui-ci reste situé dans le même ressort linguistique (la Région wallonne).

2.L'administrateur unique donne pouvoir à Michael Allaert, agissant individuellement, avec droit de subrogation, de manière à exécuter tous les actes exigés en vue de la publication des résolutions de l'administrateur unique dans les annexes du Moniteur belge, à remplir à cet effet toutes les formalités administratives et à représenter notamment la Société auprès de la Banque carrefour des Entreprises, un guichet d'entreprise au choix du mandataire et au greffe du Tribunal de l'Entreprise, et à cette fin, de faire tout le nécessaire.

Pour extrait certifié conforme,
Michael Allaert,

Mandataire spécial

Bijlage bij het Belgisch Staatsblad - 25/09/2025 - Annexes du Moniteur belge